

État de l'accessibilité en 2021

[Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#)

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario s'est historiquement engagé à garantir un milieu entièrement accessible à toutes les personnes handicapées. Le Bureau a continué de mettre à profit ses pratiques et de les améliorer pour répondre aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité, conformément aux exigences particulières de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de ses règlements.

Depuis mars 2020, le Bureau de l'Ombudsman reste fermé au public en raison de la pandémie de COVID-19, et le personnel continue de travailler à distance. Le Bureau a mis à jour son site Web avec des renseignements actualisés sur la manière d'accéder aux services, et veille à prendre en compte l'accessibilité dans toutes les mesures prises.

Même si nous travaillons à distance, nous continuons à suivre nos pratiques et formons le nouveau personnel à l'accessibilité, fournissons au public de la documentation de manière accessible, tenons compte des besoins d'accessibilité dans le processus de recrutement, et incluons les conditions d'accessibilité à tous les contrats de services.

Le comité d'accessibilité a été créé en 2019 afin d'explorer les outils d'accessibilité pour le partage des informations et des connaissances en interne. Le comité a poursuivi son rôle de surveillance cette année en examinant l'accessibilité des services.

Le système de recrutement en ligne et le site Web ont été soumis avec succès à une vérification WCAG 2.0, niveau AA.